



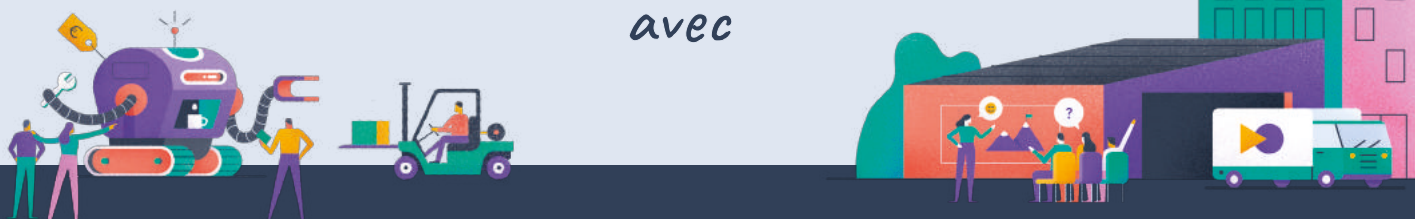
La check-list : 

**pour se lancer dans**

**le partage de main d'œuvre**

**SIMPLEMENT, RAPIDEMENT & SEREINEMENT !**

avec



**solutions  
partage**  
Pays de la Loire

**LE PARTAGE DE MAIN D'ŒUVRE,  
UN DISPOSITIF GAGNANT POUR TOUS !**



### **Flexibilité**

**POUR L'ENTREPRISE  
PRÊTEUSE**

qui rencontre une baisse d'activité : licenciements évités, compétences préservées, flexibilité renforcée face à un manque de visibilité.



### **Réactivité**

**POUR L'ENTREPRISE  
ACCUEILLANTE**

en manque de main d'œuvre : renfort des équipes simplifié, compétences disponibles rapidement, flexibilité développée !



### **Rebond**

**POUR LE SALARIÉ  
CONCERNÉ**

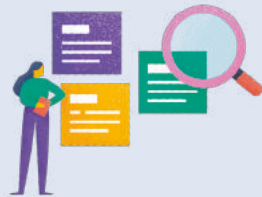
maintien de l'emploi, développement des compétences, nouveaux challenges à relever !

**OK, MAIS COMMENT JE PROCÈDE ?**

Rendez-vous sur Solutions partage, la plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises des Pays de la Loire et lancez-vous dans le partage de compétences.

*Suivez la check-list et cochez ensemble les cases pour bénéficier simplement des bienfaits du partage de main d'œuvre !*





Cette phase est déterminante pour la réussite du partage : chaque partie doit être clairement informée du cadre du dispositif, le salarié doit évidemment être volontaire et la partie contractuelle bien ficelée.

Solutions partage vous simplifie toutes ces étapes, en vous conseillant et en mettant à votre disposition des modèles et outils prêts à l'emploi sur sa plateforme !

## CONSULTEZ & INFORMEZ

- Inscrivez-vous GRATUITEMENT sur Solutions partage : [www.solutions-partage-paysdelaloire.fr](http://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr)
- Depuis votre compte Solutions partage, **prenez connaissance de la réglementation en vigueur** relative aux opérations de prêt de main d'œuvre sans but lucratif
- Informez et consultez les instances représentatives du personnel (CSE)



### POUR L'ENTREPRISE PRÊTEUSE :

Identifiez les compétences pouvant être mises à disposition et obtenez l'accord de votre salarié (sur la base du volontariat)

## LANCEZ-VOUS !

- Entreprise prêteuse ou accueillante, **qualifiez votre besoin !**
- Rendez-vous sur votre compte Solutions partage et **déposez votre offre ou votre demande**
- Identifiez**, au sein de la communauté Solutions partage, l'entreprise avec qui mettre en place le partage de main d'œuvre
- Trouvez** simplement un accord !

## SÉCURISEZ & ENCADREZ

- Téléchargez** le modèle de convention de mise à disposition entre entreprises disponible sur la plateforme, **complétez-le** et **signez-le** conjointement.



### POUR L'ENTREPRISE ACCUEILLANTE :

Préparez l'intégration du salarié



### POUR L'ENTREPRISE PRÊTEUSE :

**Téléchargez** le modèle d'avenant au contrat de travail disponible sur Solutions partage, **complétez-le** et **signez-le avec votre salarié**

**Refacturez** l'entreprise qui accueille votre salarié (salaire-charges et frais professionnels)



Pendant son détachement, le salarié doit être accompagné en proximité, par son entreprise d'origine et par l'entreprise qui l'accueille. C'est la clé d'une mission rondement menée !

↳ Solutions partage vous conseille sur les bonnes pratiques à mettre en place.

#### POUR L'ENTREPRISE ACCUEILLANTE :



Accueillez le salarié comme il se doit

Accompagnez-le dans sa nouvelle mission

#### POUR L'ENTREPRISE PRÊTEUSE :



Suivez votre salarié tout au long de sa mission

Préparez son retour



Cette phase est impérative pour les 3 parties concernées :

- Pour le salarié, qui doit pouvoir faire objectivement son retour d'expérience et dont les compétences doivent être valorisées.
- Pour les 2 entreprises, qui doivent capitaliser sur les bénéfices et lever les éventuels points bloquants pour un futur prêt.

↳ Solutions partage vous guide dans cette phase post-partage.

### FAITES LE BILAN



- Préparez, de chaque côté, le retour du salarié dans son entreprise d'origine
- Effectuez le "bilan mission" du salarié : compétences acquises et développées
- Réalisez les déclarations (*bilan social...*)
- VALORISEZ : la démarche, les compétences, le salarié

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER  
DANS LE PARTAGE DE MAIN D'ŒUVRE ?

**Le développeur économique  
de votre territoire est à vos côtés !**



- **Il vous conseille** dans le respect des dispositions réglementaires relatives au partage de main d'œuvre
- **Il donne davantage de visibilité à vos offres RH :** repérer les entreprises qui recrutent et vous mettre en relation avec elles.



**solutions  
partage**  
Pays de la Loire

**Contactez Sylvie Loué**  
ANIMATRICE DE LA PLATEFORME SOLUTIONS PARTAGE

PAR TÉLÉPHONE AU : **06 45 75 59 76**

ou par mail à l'adresse : [s.loue@solutions-eco.fr](mailto:s.loue@solutions-eco.fr)

+ d'informations sur Solutions partage sur :  
[www.solutions-partage-paysdelaloire.fr](http://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr)